



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19
Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 12 avril 2024

Présents : BARBOT Jacques, BOITON Jocelyne, CHAILLOUX Jean-Marc, DURAND Stéphane, GRARD Jean- Claude, HEYMANN Yoann, MAILLARD Patrick, SAROTTE Christine, SERRANO Liliane, SIROT Philippe, TERDIEU Jean-Paul et TEYSSEYRE Dominique.

Absents excusés : ARNOULT-FRANKE Béatrice ayant donné pouvoir à M. GRARD Jean-Claude
HEBERT Gwenaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND Stéphane,
SGUARIO Laura absente excusée.

Absents :

Président de séance : BOITON Jocelyne
Secrétaire de séance : DURAND Stéphane

Ordre du jour	Résultat du vote
1° <u>Approbation du Conseil Municipal du 8 mars 2024</u> Décision d'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 mars 2024	Approuvé à l'unanimité
2° <u>Compte-rendu des décisions du Maire.</u>	Prend Acte
3° <u>Vote des taux des taxes locales et produits fiscalisés 2024</u> - Taxe foncière « bâti » 30.90% - Taxe foncière « non-bâti » 54.56% - Taxe d'habitation pour les résidences secondaires 10.49%	Délibération n° 08-2024 Adopté à l'unanimité
4° <u>Vote du Budget Primitif 2024</u> Le budget s'équilibre en fonctionnement à 962 981.15€ et en investissement à 460 915.71	Délibération n° 09-2024 Adopté à l'unanimité

10° Questions diverses :

- **Point travaux parvis :** pose porte-vélo, fin des plantations en attente de réception poubelle.
- **Point travaux enfouissement Route de la Ruchère :** fin des travaux prévus pour fin avril.
- **Point travaux assainissement Ruchère :** Réfection des points critiques sur le branchement principal courant mai et chemisement courant juillet.
- **Information sur les bornes pour Véhicules Electriques :** choix entre le SIEGIF et le SMOYS
- **Information sur les cartes de déchetteries :** à partir du 1^{er} juillet il faudra ouvrir un compte en ligne pour avoir une carte de déchetterie sur le site ecocito du Siredom. Communication à venir

Date d'affichage	1 8 AVR. 2024
Date de fin d'affichage	
Date de publication	1 8 AVR. 2024

Le Maire,
Jocelyne BOITON





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAYRES-SUR-ESSONNE

08-2024

Nombre de membres

En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Absents	3

Date de convocation :
06/04/2024

Affichage :
08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Laura SGUARIO Absente excusée
- Gwenaëlle HEBERT absente a donné pouvoir à Stéphane DURAND
- Béatrice ARNOULT-FRANKE absente a donné pouvoir à Jean-Claude GRARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane DURAND

Vote des taux des taxes locales 2024 et produits syndicaux fiscalisés 2024

Mme le Maire propose au conseil municipal, pour l'année 2024, d'augmenter un peu l'ensemble des taux d'imposition « taxe foncière bâti », « taxe foncière non bâti » le taux de « taxe d'habitation ».

Les taux proposés pour 2024 sont :

Taxe foncière « bâti »	30.90%
Taxe foncière « non bâti »	54.46%
Taxe d'habitation	10.49%

Considérant que les taux des taxes locales ne comprennent pas les cotisations de la commune aux différents syndicats ou districts non dotés d'une fiscalité propre dont elle est membre, qui s'élèvent à un total de 20 092 €uros dont le détail par syndicat et district (1) figure ci-après :

- **SIARCE : 20 092 € - Compétence « eaux pluviales »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces taux de 30,90% pour la taxe foncière « bâti », 54,46% pour la taxe foncière « non bâti » et 10,49% pour 2024 et approuve à l'unanimité le montant de 20 092.00 € pour la cotisation due au SIARCE pour la compétence « eaux pluviales » en produits syndicaux fiscalisés 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification

Le Maire,
Jocelyne BOITON



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratifs gracieux auprès de mes services
- Recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 091-219106390-20240412-DELIB082024-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 346 314	30,40	94,32	1 424 000	432 896	30,90	440 016
Taxe foncière non bâties (TFNB)	30 319	53,58	165,73	30 700	16 449	54,46	16 719
Taxe d'habitation (TH)	139 967	9,49	52,76	124 700	11 834	10,49	13 081
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	461 179	461 179		669 816
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)	669 816 = 1,018728		
Taxe d'habitation (TH)	461 179		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0		1 700	0	0	0	-60 137	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
669 816		-58 437		611 379

A EVRY

Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT FOURQUET
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le 12 Avril 2024
Pour la Commune,
Berger Levrault



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	195
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	1 505
Taxe d'habitation :	
a. Dotations pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	19 970
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	4 787
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	124 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	19 909
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,852028
d. Taux FB commune 2020	12,17
e. Taux FB département 2020	16,37

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 15	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	39,14	98,55	4,23000	4,23000	94,32	94,32	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	69,53	173,83	8,10000	8,10000	165,73	165,73	
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,69	61,73	8,97100	8,97100	52,76	52,76	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	12,98
b. Taux maximum de la majo	0,866

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 12,33

a. National	
b. Communal	

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAYRES-SUR-ESSONNE

09-2024

Nombre de membres

En exercice	15
Présents	12
Votants	14
Absents	3

Date de convocation :
06/04/2024

Affichage :
08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf :

- Laura SGUARIO Absente excusée.
- Gwenaëlle HEBERT absente a donné pouvoir à Stéphane DURAND
- Béatrice ARNOULT-FRANKE a donné pouvoir à Jean-Claude GRARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane DURAND

Budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 s'équilibre en section fonctionnement à 962 981.15 € et en section d'investissement à 460 915,71 €.

TABLEAU RECAPITULATIF PAR CHAPITRES

SECTION FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011	Charges à caractère général	324 399.16	
Chapitre 012	Charges de personnel	339 500.00	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	62 814.02	
Chapitre 66	Charges financières	7 000.00	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500.00	
Chapitre 68	Dotations aux amort. et provisions	800.00	
Chapitre 014	Atténuation de produits	14 128.00	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	206 000.00	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section	7 839.97	
Chapitre 70	Produits des services		52 767.30
Chapitre 73	Impôts et taxes		66 652.02
Chapitre 731	Fiscalité locale		410 639.00
Chapitre 74	Dotations et participations		63 272.56
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		27 700.22
Chapitre 013	Atténuation de charges		0.00
Chapitre 042	Opération d'ordre entre section		0.00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		341 950.05
	TOTAUX	962 981.15	962 981.15

SECTION D'INVESTISSEMENT:

		DEPENSES	RECETTES
Chapitre 13/040	Subvention d'investissement	0.00	
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	20 500.00	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	22 000.00	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	297 906.30	
Chapitre 001	Solde d'exécution Déficit d'invest. reporté	120 509.41	
Chapitre 10	Dotations fonds divers réserves		35 000.00
Chapitre 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		75 480.95
Chapitre 13	Subventions d'investissement		136 594.79
Chapitre 28/040	Amortissement des immobilisations		7 839.97
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement		206 000.00
TOTAUX		460 915.71	460 915.71

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024**
- **Autorise le Maire à effectuer, sur le budget principal géré en nomenclature M57, des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus pour extrait conforme.

Le Maire,
Jocelyne BOITON



*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification*

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratifs gracieux auprès de mes services
- Recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles